



**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE  
EN FRANÇAIS LANGUE SECONDE  
SESSION 2026**

**Le Recteur de la région académique La Réunion,  
Recteur de l'académie de La Réunion**

Vu le code de l'éducation,

Vu l'arrêté du 23/12/2003 modifié relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

Vu la note de service n° 2019-104 du 16/07/2019 relative aux modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires,

**Arrête :**

**Article 1 :** Sont nommés respectivement présidente et membres du jury académique de l'examen de certification complémentaire Français Langue Seconde :

Présidente :

Mme Karine SONN - Conseillère Technique Maternelle - Rectorat

Membres :

Mme BEN HAMIDA Viviane – Directrice - CASNAV

Mme SERAPHIN Catherine – Chargée de mission - CASNAV

**Article 2 :** Le secrétaire général de la région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 17 mars 2026

Pour le recteur de région académique,  
recteur d'académie et par délégation,  
La Cheffe de la Division des Examens et Concours

**Signé**

Lucie ANNETTE-NATIVEL